

Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public

Date d'émission du rapport : 26 février 2025.

Numéro d'inspection : 2025-1184-0002

Type d'inspection :
Autre

Titulaire de permis : Carveth Nursing Homes Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Carveth Care Centre, Gananoque

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu à l'extérieur du foyer à la date suivante : 26 février 2025.

L'inspection concernait :

- le registre n° 00140905 ayant trait à une attestation annuelle de planification des mesures d'urgence non présentée.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Attestation

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du paragraphe 270 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Attestation

**Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée**

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Paragraphe 270 (3). Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis n'a pas présenté son attestation de planification des mesures d'urgence 2024 avant le 31 décembre 2024.

Sources : Formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence du titulaire de permis et entretien avec l'administratrice ou l'administrateur.